

NEGOCIATIONS GROUPE

SALAIRES 2010 / paritaire du 16 décembre

Les dernières propositions à la fin de la paritaire :

A l'issue de la paritaire, après débats et suspension de séances, la direction propose un texte soumis à signature. Ce texte comprend les mesures suivantes :

○ **Pour les salaires de base inférieurs à 3000 € :**

▪ **Augmentation collective = [12 € + 1%] sur le salaire de base appliqué au 1^{er} janvier 2010**

• **Soit :**

- Pour un salaire de base de 1500 € : $(1500+12) \times 1\% = 1527,12$ (+1,96 %)
- Pour un salaire de base de 1800 € : $(1800+12) \times 1\% = 1830,12$ (+1,81 %)
- Pour un salaire de 2000 € : $(2000+12) \times 1\% = 2032,12$ € (+1,74%)
- Pour un salaire de 2500 € : $(2500+12) \times 1\% = 2537,12$ € (+1,61%)

Cette AC représente une augmentation comprise entre 27 (SB = 1452 €) et 42 € (SB = 3000 €)

○ **Attribution d'une PRIME de 180 € versée en Février 2010 pour les avenants 1 et 2 :**

▪ **Enveloppe d'AI = 1% de la masse salariale**

- Pour une AI : au minimum 1,5% du SB avec un mini de 30 €
- Pour une promotion : au minimum 2% du SB avec un mini de 40 €
- **Les AI et Promos pour habilitations et validations sont hors budget avec une évaluation de l'enveloppe de 0,2% de la masse salariale.**

○ **Augmentation de la prime de vacances et du complément familial de +1,5%**

○ **Pour les salaires de base supérieurs à 3000 €**

- AC = 0
- Enveloppe AI = 2,78 %

Position CFDT :

La CFDT va consulter les adhérents et les salariés sur ces propositions.

Une décision sur ce texte sera prise par la liaison CFDT en début de semaine prochaine au vu des remontées du terrain.

Contactez les militants CFDT pour toutes informations sur cette paritaire.

CFDT, des choix, des actes !

Adhérez à la CFDT !